

INTRODUCTION A INDICES

MAJ AVRIL 2016



Une aide incontournable à la prise de décisions

COMMENT RENSEIGNER INDICES ?

INDICES propose des ratios combinant des données extracomptables et des données comptables. Ces ratios se calculent à partir des données de votre OGEC, qui sont soit importées, soit enregistrées directement dans INDICES.

Chaque OGEC dispose d'un code d'accès avec un mot de passe pour procéder à l'enregistrement de ses données ; ce mot de passe est à obtenir auprès du référent INDICES de votre territoire.

INDICES permet des comparaisons avec un panel d'établissements comparables, pour garantir la pertinence de ces comparaisons, il convient d'être rigoureux dans l'harmonisation des comptes et de bien respecter les définitions des données à enregistrer.

LES DONNEES GENERALES

Dans cette partie il y a trois sous parties :

- **FICHE DOSSIER**

Cet écran reprend les données générales de votre OGEC, il convient de les vérifier et d'apporter les modifications éventuelles avant de les enregistrer en validant la saisie terminée.

Il est important de vérifier que sont repris tous les établissements de votre OGEC en cas d'établissements scolaires multiples.

- **EFFECTIFS ELEVES**

Les effectifs sont repris des déclarations faites par l'établissement dans Ange 1D et dans ECOL ; il suffit donc de les vérifier. Apparaît aussi le nombre de classes.

Dans le cas où vous avez un internat, il faut indiquer le nombre d'internes.

- **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Cet écran vous permet de renseigner les logiciels que vous utilisez pour tenir votre comptabilité et pour établir vos paies.

Vous indiquerez aussi si vous avez un commissaire aux comptes et un expert-comptable.

Enfin vous avez à entrer le pourcentage de charges de personnel inclus dans vos factures de sous-traitance.

Pour comparer les établissements ayant des fonctions de nettoyage ou de restauration faites en propre avec ceux qui les sous-treatent, INDICES donne un ratio « personnel après retraitement ». Ce ratio se calculera en prenant les coûts de personnel propres à l'OGEC ainsi que la quote-part des coûts de personnel inclus dans les factures de sous-traitance.

Ce pourcentage est donc à calculer d'après les contrats de sous-traitance que l'OGEC a souscrit. Les analyses montrent que l'on est autour de 90% de charges de personnel incluses dans les factures de nettoyage sous-traité et de 45 % de charges de personnel inclus dans la facture de restauration sous traitée.

LES PARTICIPATIONS PRIVEES

Il est repris ici les données relatives aux contributions moyennes à la scolarité par élève et par an. Ce sont les contributions familiales nettes de réductions accordées, divisées par le nombre d'élèves. Ce sont les charges de scolarité incompressibles pour un externe c'est à dire en dehors de tout événement particulier éducatif ou pédagogique. Les frais de scolarité pour les hors contrat ne sont donc pas à prendre en compte

Avec le menu déroulant il est possible d'indiquer le cas échéant le type de réduction appliqué par l'établissement au titre du coefficient familial, des fratries, etc...

Les autres contributions recensent les autres contributions appelées par l'établissement au titre par exemple des sorties pédagogiques, des activités sportives, des assurances, des études et garderies (comptes 7082) et des droits d'inscription (compte 7556).

Dans les données relatives à la restauration, vous choisirez le type de restauration correspondant à votre situation grâce au menu déroulant, et le cas échéant le nom de la société de prestation externe.

Vous mentionnerez le nombre de repas servis durant l'année (hors vente de cafeteria), et vous indiquez les tarifs auxquels vous facturez ces repas.

Dans le cas d'un internat, le type d'internat est proposé grâce au menu déroulant et vous indiquerez le tarif annuel pratiqué pour l'hébergement et la restauration d'un interne.

Ces informations permettront

- D'avoir des ratios sur l'activité de restauration et de vous assurer que cette activité soit économiquement équilibrée.
- D'avoir des comparatifs avec d'autres établissements rendus anonymes pour mieux vous positionner sur ces données de tarifs de scolarité, de prix de repas et de tarifs d'internat.

LES PARTICIPATIONS PUBLIQUES

Au niveau de l'OGEC, sont à renseigner les données relatives au forfait communal pour les écoles maternelles et élémentaires.

Le nombre d'élèves de la commune de résidence de l'établissement, le nombre d'élèves bénéficiaires (ce qui peut être 0 ou, le nombre d'élève de la commune ou, le nombre total d'élèves: dépendamment des termes du contrat d'association de l'établissement) .

On renseigne le montant en € par élève pour l'année décidé en conseil municipal.

Certaines communes versant en plus du forfait communal quelques aides financières, cela est à indiquer dans la case prévue.

Enfin la commune peut mettre à disposition des équipements ou faire profiter l'école de services dans ce cas il faut valoriser ces aides en natures pour les rapporter en un montant en € par élève et par an.

La partie de droite recense les aides que certaines écoles perçoivent des autres communes au titre d'accords, d'usage ...

Les comparaisons au titre du forfait communal sont plus délicates du fait de la variété de situation entre les communes, cependant ce forfait étant une ressource importante pour les écoles primaires, il est nécessaire de bien connaître ce que l'on perçoit à ce titre (ce qui est l'objectif de ce recensement au travers d'INDICES) pour vérifier avec votre référent INDICES, ou avec votre référent forfait communal à quel niveau vous vous situez.

LES RICHESSES HUMAINES

Vous devez intégrer le fichier « indices » issu de votre système de paie Aplon, Charlemagne... et vous clôturerez avec saisie terminée si vous n'avez pas de message d'anomalie.

Dans le cas où vous avez des salariés qui apparaissent avec zéro « équivalent temps plein » (ETP), vous devrez

- soit renseigner la date de sortie,
- soit les exclure du calcul si tel est le cas,
- soit corriger le % ETP s'ils ont réellement travaillé sur la période.

Les fonctions de la Convention collective sont reprises avec le détail des ETP pour chacune de ces fonctions, ce qui permet une analyse des temps travaillés par fonction.

Cette partie est nécessaire si vous vous voulez bénéficier de BDES.

L'analyse des ETP par fonction est importante compte tenu du poids élevé de la masse salariale dans le fonctionnement de nos établissements.

L'IMMOBILIER (TABLEAU D'INVESTISSEMENT ET PLAN DE FINANCEMENT)

Vous pouvez créer une fiche par établissement, par site et/ou par bâtiment selon votre souhait de suivi. Vous indiquerez qui est propriétaire et quelle est la situation juridique et quelles sont les surfaces.

Pour les surfaces vous avez la possibilité de détailler les surfaces ou de mettre la surface totale (surface bâtie).

Lorsque ces données ont été renseignées les années précédentes elles peuvent être rappelées pour l'année en cours et le cas échéant ajustées des modifications immobilières de l'exercice. Cela évite de tout recréer chaque année.

Vous avez aussi un module pour prévoir vos investissements futurs en choisissant le niveau de détail qui vous convient. Idem pour les grosses réparations.

Planifier les investissements et/ou les grosses réparations sur 5 ans est indispensable pour développer une vision moyen terme et long terme de l'avenir de l'établissement.

De façon rapide vous disposez ainsi d'un tableau de financement qui vous permet de vous assurer que vous disposez des moyens pour financer vos investissements ou grosses réparations.

L'INTEGRATION DE LA BALANCE GENERALE

L'intégration de la balance générale définitive se fait par le dépôt du fichier Aplon, Charlemagne, Magister ... ou d'un fichier excel.

Ce sont les comptes définitifs qui doivent être intégrés – comptes arrêtés par votre CA et approuvés en AG d'OGEC.

La deuxième étape consiste à harmoniser vos comptes par rapport au plan comptable de l'E.C, étape extrêmement importante pour le calcul des ratios puisque ceux-ci se calculent sur la base des comptes harmonisés.

L'utilisation du plan comptable de l'enseignement privé sous contrat rend plus simple et rapide ce travail d'harmonisation.

Ce travail est à faire par l'établissement ou par l'OGEC si vous avez l'accès ou cela peut être fait par votre référent Indices.

Les comptes issus de votre comptabilité sont sur la gauche et apparaissent à droite de l'écran les comptes correspondants ou les comptes les plus proches du plan comptable de l'enseignement privé sous contrat. Il est possible de les modifier en utilisant le menu déroulant qui propose l'ensemble des comptes.

Lorsque tous les comptes des 7 classes ont été revus, vous pouvez clôturer votre harmonisation.

LES ACTEURS / REFERENTS INDICES

Pour accompagner les établissements et les OGEC à démarrer INDICES et à utiliser efficacement les tableaux de bord INDICES, il y a des observateurs économiques INDICES ou des personnes référentes INDICES dans le réseau FNOGEC.

La liste des personnes est disponible lorsque vous vous connectez sur INDICES en cliquant sur « réfèrent INDICES ».

LES CODES INDICES

Pour avoir le code d'accès Indices, vous pouvez envoyer un message de demande en cliquant sur « Demandez vos identifiants ». Ce message sera automatiquement adressé à la personne référente du territoire sur lequel vous vous trouvez.

PLANNING INDICES

Les tableaux de bord INDICES se font avec les comptes définitifs approuvés par l'Assemblée Générale (AG) de l'OGEC, ce qui veut dire que dans les 6 mois après votre clôture vous devriez pouvoir intégrer vos comptes dans INDICES et disposer ainsi de vos tableaux de bord.

Pour anticiper la préparation de ce tableau de bord les éléments extracomptables peuvent être renseignés au préalable.

Le fichier « richesses humaines » peut lui être intégré dès la fin de l'exercice de référence.

1/ 9

31/8

AG

saisie des données extracomptables



transfert des éléments richesses humaines



intégration de la balance générale définitive



Lorsque vos tableaux de bord INDICES sont validés par l'observateur économique de votre territoire, les données de votre établissement peuvent être intégrées dans les statistiques locales ou nationales.

Ces statistiques sont consolidées durant l'été qui suit la date de votre clôture.

